

# MONTERTELOT

## BULLETIN MUNICIPAL



JANVIER 2025

# Sommaire

Le mot du Maire .....	page 1
Les élus et le personnel de la mairie .....	page 2
Le conseil municipal .....	pages 3 à 13
Informations mairie .....	page 14
Les travaux et les projets .....	page 15
L'urbanisme .....	page 16
L'état civil / Le recensement .....	page 17
Le projet itinérance .....	page 18
Ploërmel Communauté .....	page 19
Les élections .....	page 20
Environnement – Le tri des déchets .....	page 21
Commerces – Artisans – Services .....	page 22
Vie de la commune .....	pages 23 à 33
Le patrimoine .....	page 34
Les brèves .....	pages 35-36



## BULLETIN MUNICIPAL janvier 2025

Création :  
Mairie de Montterlot

Impression :  
IOV Imprigraph  
3 Allée Gutenberg  
Parc de Botquelen  
56 610 Arradon  
Téléphone : 02 97 40 87 87





## Le mot du Maire

Au nom du conseil municipal, je vous présente les meilleurs vœux de santé, bonheur, réussite, paix et justice pour cette nouvelle année 2025.

Ayons aussi une pensée pour les malades et les familles dans la difficulté.

Plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation ou d'étude. Vous trouverez dans ce bulletin, nos réalisations détaillées en 2024.

La lourdeur des dossiers de conception et de recherche de financements nous demande d'être persévérants et patients.

Dans cette période de restriction budgétaire et de baisse des dotations de l'État, nous devons être prudents et encore plus en 2025 suivant les décisions budgétaires du nouveau gouvernement.

Dans l'état actuel des choses, le Département sera contraint de réduire ses financements et aussi de geler différentes subventions possibles (DETR, DSIL...).

2025 sera l'année de la prudence : vous vous doutez bien que nos recettes ne sont pas extensibles. Depuis plusieurs années, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition communaux. Les dépenses de fonctionnement sont toujours en augmentation (hausse du coût de l'énergie, des assurances, des cotisations...).

Nous sommes dans l'attente des nouvelles décisions gouvernementales. En 2025, continuons à nous retrouver lors des différents évènements communaux afin de se rencontrer et de partager des moments conviviaux.

Bonne année à tous.

Nellie JOLIVET





## Les élus et le personnel de la mairie

### Les élus au conseil municipal :

Nellie JOLIVET, Maire  
Hervé BOUSSO, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Loïc LE PEN, 2<sup>e</sup> Adjoint  
Laure BERTHY, Conseillère  
Sophie CARO, Conseillère  
Anne DAVALO, Conseillère  
Jean-Pierre GENÉE, Conseiller  
Sébastien GICQUEL, Conseiller  
Sophie MAINGUY, Conseillère  
Éric PELLAN, Conseiller  
Philippe RICAUD, Conseiller



### Le personnel communal :

Nathalie GUIL, secrétaire de mairie  
Frédéric LE TEXIER agent technique polyvalent jusqu'au 14/01/2025.  
Début janvier 2025, Alexis BOUSSO est recruté comme agent technique polyvalent.

La réunion hebdomadaire du maire et des adjoints a lieu chaque lundi à 18h30 en mairie.  
Pour prendre rendez-vous, contacter le secrétariat de mairie.

Ce bulletin municipal, les liens trimestriels, les panneaux d'affichage (la mairie, près de l'église, La Ville Briend et Les Bruyères), le site internet [www.montertelot.fr](http://www.montertelot.fr) et la page Facebook « mairie de Montertelot » permettent à la municipalité de transmettre des informations.  
Nous sollicitons aussi régulièrement la presse.

### Location de la salle communale (consulter [montertelot.fr/mairie/](http://montertelot.fr/mairie/))

Nouveaux tarifs de location à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.  
Un lave-vaisselle doit prochainement être installé.



		HABITANTS DE LA COMMUNE	HORS COMMUNE
1	Vin d'honneur	35 €	70 €
2	Repas midi et soir jusqu'à 2 heures	135 €	235 €
3	Repas du soir jusqu'à 2 heures	95 €	185 €
4	Repas du midi jusqu'à 20 heures	95 €	185 €
5	Associations (1 location gratuite par an pour les associations montertelotaises)	30 €	65 €
6	Réunion extérieure		65 €
7	Caution Réservation	50 €	100 €
8	Caution Clefs	400 €	400 €
9	Professionnels, commerçants et artisans	Avec cuisine 50 €	Sans cuisine 35 €

Paiement par chèque uniquement.

## Le conseil municipal

Voici en résumé les comptes-rendus des différents conseils municipaux qui se sont tenus au cours de l'année 2024. Les comptes-rendus complets sont consultables en mairie.

### CONSEIL MUNICIPAL du 11 JANVIER 2024

#### • **Renouvellement de la convention multi-services avec la FDGDON**

Avec la proximité du canal et du bois de Saint-Méen, la commune de Montertelot est confrontée à la problématique de gestion de différents nuisibles.

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan (FDGDON 56) propose une convention multi-services pour les années 2024-2025-2026. À ce jour, 211 communes morbihannaises ont signé cette convention. Le fait d'adhérer à cette dernière permettra à la commune de

Montertelot d'accéder à des services complémentaires :

- Formations gratuites à la lutte contre les taupes pour l'ensemble des administrés et pour le personnel communal ;
- Mise à disposition d'effraies à condition préférentielle pour la protection des cultures ;
- Rétrocession de matériel de piégeage (cages-pièges) à tarif préférentiel ;
- Programme de réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques sur les lieux publics, limitant ainsi les dégradations aux édifices et les fientes sur le sol ;
- Conseils divers auprès des élus, de l'employé communal, de la secrétaire de mairie, des administrés de la commune.



La FDGDON 56 est régulièrement contactée pour apporter son aide et son expertise dans le domaine de la lutte contre les organismes nuisibles (ragondins, pigeons, étourneaux, chenilles, frelons asiatiques, fouines, insectes ravageurs divers...) qui peuvent générer des nuisances pour la collectivité et les administrés.

Pour Montertelot, le montant de la participation annuelle pour 2024-2025-2026 sera de 43,85 €.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention présentée.

Le poste de piégeur de ragondins précédemment assuré par Guy BADOUEL est désormais repris par Robert Bonno.

#### • **Proposition de composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne**

Dans chaque région, il est institué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. La proposition formulée par le Président de la Région Bretagne, en accord avec le Président de la Conférence des SCoT de Bretagne et le Président de l'Association des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, est comme suit :

Un représentant de l'État	Un représentant du Conseil régional de Bretagne	Un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de SCOT de Bretagne	Un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne
Un représentant de chaque département breton	Un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France	Un représentant de Baud Communauté (seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT)	Un représentant de la Commune d'Ouessant et un de celle de Sein (communes compétentes en matière d'urbanisme)

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols émise par le Président de la Région Bretagne.

- **Renouvellement de la convention relative à la prestation payée avec le Centre de Gestion du Morbihan**

La commune confie au CDG 56 le soin d'effectuer toutes les opérations nécessaires au règlement de la paye du personnel et des indemnités des élus locaux, sur la base des informations fournies. La convention avec le Centre de gestion du Morbihan (CDG 56) relative à la prestation payée est arrivée à échéance. Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention relative à la prestation payée avec le Centre de gestion du Morbihan jusqu'au 31 décembre 2027.



- **Demande de subvention DETR (état) pour une rampe d'accès**

L'acquisition d'une rampe d'accès PMR a un coût prévisionnel estimé, sur la base d'un devis, à 961,00 € HT soit 1 153,20 € TTC. Ce projet est éligible à la subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :



Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	480,50 €	50 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		480,50 €	50 %
<b>Total HT</b>		<b>961,00 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal approuve la réalisation du projet présenté, estimé à 961,00 € HT, et approuve le plan de financement exposé.

- **Proposition de contribution de la commune au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire)**

Les dispositions de la loi Climat & Résilience d'août 2021 concernent notamment la lutte contre l'artificialisation des sols. L'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) prévu en 2050 va freiner la consommation des espaces pour les constructions et limiter l'étalement urbain.

Pour répondre aux obligations de la loi Climat et Résilience, la Région doit fixer dans le SRADDET des objectifs en matière de développement et de localisation des constructions logistiques en tenant compte des flux de marchandises, notamment à destination des centres-villes, de la localisation des principaux axes routiers, du développement du commerce de proximité et du commerce en ligne, de l'insertion paysagère de ces constructions et de l'utilisation économe des sols naturels, agricoles et forestiers.

Par ailleurs, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impose au SRADDET de mettre à jour ses objectifs de prévention, de réduction et de recyclage des déchets pour être en compatibilité, en intégrant de nouvelles dispositions telles que la réduction de la production de déchets.

Le conseil municipal soutient le projet de modification porté par la Breizh Cop et arrêté par le Conseil Régional le 29 juin 2023.



- **Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics.

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution.

Le conseil municipal décide de solliciter l'avis du Comité Social Territorial pour instaurer une prime de 400 euros pour un agent à temps complet ayant perçu entre 27 300 € brut et 29 160 € brut. La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat fera l'objet d'un versement unique au mois de juin 2024 et ne sera pas reconductible.

### CONSEIL MUNICIPAL du 28 MARS 2024

- **Approbation du compte de gestion 2023**

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour l'année 2023, le résultat de l'exercice est de 16 947,95 €, sans tenir compte des excédents antérieurs.

- **Adoption du compte administratif 2023**

Le compte administratif communal 2023 s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT :	Recettes	274 410,55€
	Dépenses	193 319,27€
	Excédent de l'exercice	81 091,28€
	Excédent antérieur reporté	131 107,78€
	Excédent de clôture	212 199,06€
INVESTISSEMENT :	Recettes	58 959,05€
	Dépenses	123 102,38€
	Déficit de l'exercice	-64 143,33€
	Excédent antérieur reporté	100 788,15€
	Excédent de clôture	36 644,82€
RESTES A REALISER :	Recettes :	67 458,00 €
	Dépenses :	214 400,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT :		110 297,18 €

- **Affectation du résultat**

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 110 297,18€ pour compenser le déficit de la section d'investissement 2023. Il reste alors à la section recettse 2023 de la section de fonctionnement la somme de 101 901,88€ en excédent.

- **Vote des taux d'imposition 2024**

L'équilibre du budget de l'exercice peut s'établir sans augmenter les taux de la fiscalité directe locale. Il est donc décidé de maintenir les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation : 13,90%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,75 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58,96%

• **Vote des subventions accordées pour l'année 2024**

BÉNÉFICIAIRE	SUBVENTION VOTÉE POUR 2024
UNC AFN (Anciens Combattants)	60,00 €
Société de chasse la Chapelle-Caro/Montertelot	50,00 €
Piégeurs de ragondins (versée à la société de chasse)	80,00 € (passé à 150 € le 26-09-24)
Union départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	100,00 €
Famille des élèves domiciliés à Montertelot et scolarisés aux écoles publiques et privées de Val d'Oust	140,00 € pour l'année scolaire 2023/2024
Famille des élèves domiciliés à Montertelot et scolarisés aux écoles publiques de Ploërmel	25 % des frais de cantine
APEL/OGEC écoles Saint-Joseph et Saint-Louis	25 % des frais de cantine
Familles des enfants de Montertelot scolarisés aux écoles maternelles, primaires et aux collèges publics ou privés	15 € (limité à 1 sortie par enfant pour l'année scolaire 2023/2024)
Familles des enfants scolarisés aux écoles maternelles, primaires, aux collèges et aux lycées publics ou privés	50 € (limité à un voyage scolaire de 3 jours et plus)
Amicale du Personnel de la CDC de Ploërmel	200 €
Association pour le Don de Sang Bénévole du Pays de Ploërmel	30,00 €
Association C.H.A.I.N.E.	10,00 €
Bâtiment CFA du Morbihan	50,00 €
Écoles sous contrat d'association avec l'état (Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles privées La Chapelle-Caro / St-Abraham)	791 € par élève maternelle 227 € par élève primaire
École Publique Pablo Picasso	1582 € par élève maternelle 454 € par élève primaire
Banque Alimentaire du Morbihan	100,00 €
La Ligue contre le Cancer Morbihan	50,00 €
Entente Morbihannaise du Sport Scolaire	56,85



**Le bus de la MAISON DE SERVICES AU PUBLIC** est présent à Montertelot un mercredi sur deux (semaine paire) de 9h15 à 12h15 sur le parking de la mairie.

L'agent de service vous accompagne dans toutes vos démarches administratives et par internet concernant les domaines suivants : emploi, retraite, famille, santé, justice, finances, véhicules, état civil, logement.

Contact téléphone : **06 31 24 37 89**



- **Vote du budget primitif 2024**

Lors de la réunion du 28 mars, le conseil municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

Section de fonctionnement

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
011 : Charges générales	103 600,00 €
012 : Charges de personnel	97 300,00 €
014 : Atténuation de produits	100,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	121 605,50 €
042 : Opérations d'ordre	641,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	41 895,64 €
66 : Charges financières	2 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>367 242,14 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
002 : Excédent antérieur reporté	101 901,88 €
013 : Atténuations de charges	400,00 €
70 : Produits des services	2 220,00 €
73 : Impôts et taxes	206 091,26 €
74 : Dotations et participations	51 129,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	3 000,00 €
78 : Reprise sur amortissements et provisions	2 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>367 242,14 €</b>

Section d'investissement

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Propositions du Maire</b>	<b>Budget Primitif total 2024</b>
16 : Emprunts et dettes		5 800,00 €	5 800,00 €
20 : Immobilisations incorporelles		5 000,00 €	5 000,00 €
204 : Subventions d'équipement versées		5 000,00 €	5 000,00 €
21 : Immobilisations corporelles	32 400,00 €	102 400,00 €	134 800,00 €
23 : Immobilisations en cours	182 000,00 €	51 000,00 €	233 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>214 400,00 €</b>	<b>169 200,00 €</b>	<b>383 600,00 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget Primitif total 2024
001 : Résultat reporté		36 644,82 €	36 644,82 €
021 : Virement de la section de fonctionnement		121 605,50 €	121 605,50 €
040 : Opérations d'ordre		641,00 €	641,00 €
10 : Dotations et réserves	32 400,00 €	130 338,18 €	130 338,18 €
13 : Subventions d'investissement reçues	67 458,00 €	26 712,50 €	94 170,50 €
<b>21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>214 400,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>200,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>67 458,00 €</b>	<b>316 142,00 €</b>	<b>383 600,00 €</b>

- **Prestation d'assistance et d'accompagnement du CDG Morbihan pour la gestion du contrat groupe d'Assurance Risque Statutaires 2024-2027**

Le centre de gestion du Morbihan a signé, le 31 juillet 2023, un nouveau contrat groupe « risque statutaire » avec le groupement DIOT SIACI/GMF Assurances. Ce contrat permet aux collectivités adhérentes d'être remboursées des prestations versées aux agents en cas d'indisponibilité physique pour raisons de santé et a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de 4 ans, jusqu'au 31/12/2027.



- **Convention de financement et de réalisation avec Morbihan Énergie pour la rénovation des luminaires**

Afin de lutter contre la pollution lumineuse, l'arrêté du 27 décembre 2018 impose des mesures de protection interdisant notamment, d'ici janvier 2025, les éclairages trop orientés vers le ciel.

La commune a mandaté Morbihan Énergies pour le remplacement des lampadaires boules dans le bourg et la rénovation des luminaires énergivores. Ce projet est subventionné dans le cadre du Fonds Vert national.

Morbihan Énergie a proposé une convention de financement et de réalisation pour les travaux d'éclairage sur les bases suivantes :



TRAVAUX	Prévisionnel des travaux H.T.	Participation Fonds Vert (25%)	Participation du SDEM (25%)	Reste à charge pour la commune
Éclairage public	13 650 €	3 412,50€	3 412,50€	6 825 €

Morbihan Énergies est un établissement public né en 1965 de la fusion des multiples syndicats intercommunaux qui se sont constitués au fil des années afin de construire les premières lignes d'électrification rurale. Il est basé à Fétan Blay - 27 rue de Luscanen à VANNES.



- **Proposition d'une exonération de taxe foncière en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée**

La loi de finances pour 2024 a modifié l'article 1383-0 B bis du CGI relatif à l'exonération temporaire de Taxe Foncière sur les logements neufs ayant un niveau de performance énergétique supérieur à la réglementation RE 2020.

Il est proposé aux collectivités d'instituer un taux d'exonération compris entre 50 et 100%. La durée d'exonération est fixée à 5 ans après l'achèvement du logement. L'ensemble des élus se prononce contre cette exonération.



- **Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole**

Le renouvellement de la somme mise à disposition par la banque est une forme de prêt qui doit permettre de faciliter le fonctionnement du fonds de roulement des comptes de la commune. La commune en dispose, mais n'est pas obligée de l'utiliser.

Le Crédit Agricole fait la proposition d'une ligne de trésorerie de 40 000€ sur 1 an.

Le conseil adopte cette proposition.

- **Désignation d'un référent dans le domaine de la transition écologique et énergétique**

L'année dernière, un groupe de travail Transition écologique a été créé au niveau de Ploërmel Communauté. Philippe Ricaud et Sébastien Gicquel ont été désignés pour représenter la commune au sein de ce groupe. Éric Pellan a intégré le groupe de travail en tant que membre suppléant.



## CONSEIL MUNICIPAL du 27 JUIN 2024

- **Désignation d'élus référents pour la mise en place de la tarification incitative**

Dans le cadre du déploiement de la redevance déchets (dite incitative), il est proposé de désigner un ou deux élus référents par commune. Ils pourront être accompagnés de l'agent technique. De façon à associer la commune aux décisions qui la concernent, les élus référents seront les interlocuteurs privilégiés au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Le conseil municipal désigne Nellie Jolivet et Loïc Le Pen, élus référents pour Montertelot dans le déploiement de la redevance incitative.



- **Modification de l'article 5 du règlement intérieur de la salle communale relatif au stationnement**

Avec la création d'un parking rue des Nouettes qui offre plus de places de stationnement, l'article 5 du règlement de la salle communale qui spécifie des restrictions de stationnement des véhicules derrière la mairie n'a plus d'usage.

Le conseil municipal adopte le nouveau règlement en enlevant l'article 5 relatif aux contraintes liées au stationnement des véhicules, à présent sans objet.



- **Versement du complément indemnitaire annuel (CIA) aux agents**

Madame la Maire rappelle que cette seconde prime intégrée au RIFSEEP est facultative et permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Lorsqu'il est mis en œuvre, ce complément indemnitaire est versé annuellement en une ou deux fractions. Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

Le conseil municipal vote une prime de 363 € pour l'emploi d'adjoint technique et 527,80 € pour l'emploi de rédacteur (secrétaire de mairie).

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

### • **Lutte contre les ragondins - Revalorisation de l'indemnité pour le piégeage à compter du 1er novembre 2024**

Depuis plusieurs années, la FDGDON du Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) organise et coordonne la lutte contre le ragondin et le rat musqué au titre de la protection des végétaux, articulée autour d'un réseau de piégeurs bénévoles présents dans chaque commune.

Compte tenu de la hausse des carburants et des tarifs institués dans les communes environnantes, le Conseil Municipal décide de passer de 80€ à 150 € la subvention annuelle destinée au défraiement pour le piégeur de Montertelot.

### • **Cession du ponton de Montertelot à la Région Bretagne**

La Région Bretagne est pleinement responsable des voies navigables bretonnes. Elle assure l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des voies navigables, cours d'eau et canaux.

La commune de Montertelot, propriétaire du ponton bois-alu situé quai de l'Oust en amont de l'écluse, décide de rétrocéder gratuitement la propriété du ponton à la Région Bretagne qui en assurera dorénavant la gestion et l'entretien.



### • **Fixation des tarifs du nouveau columbarium**

La commune de Montertelot a en charge la gestion et l'aménagement du cimetière municipal, conformément à la législation en vigueur. Le conseil avait décidé de procéder à l'achat d'un second columbarium qui vient d'être installé. Il vient s'ajouter au premier, installé en 2011, dans lequel il ne reste qu'une case de libre.

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs dans le columbarium au prix de : 300 euros pour une concession temporaire de 15 ans ; 400 euros pour une concession trentenaire ; 500 euros pour une concession cinquantenaire.

Le conseil municipal décide de commercialiser les plaques d'inscription vierges de toute gravure, au prix de 55,00 € chacune.

### • **Extinction partielle de l'éclairage public (coupure de nuit)**

Dans un contexte de crise climatique et énergétique, la rénovation de l'éclairage public est l'un des moyens pour les collectivités de réduire leur consommation d'électricité. C'est aussi l'occasion de limiter les nuisances lumineuses qui affectent la biodiversité.

La municipalité de Montertelot a engagé des actions : installation de projecteurs à LED au terrain de foot, remplacement des luminaires boules dans le bourg par des luminaires à LED et, en 2025, remplacement des luminaires sur poteau en béton par des luminaires à LED.

L'éclairage public se coupe automatiquement au lever du jour et s'allume automatiquement à la tombée de la nuit.

La municipalité peut donc régler seulement l'heure d'allumage le matin et l'heure de coupure le soir.

Le conseil municipal décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit :

- de 22 heures à 07 heures entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 avril ;
- de 23 heures à 07 heures entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août

Morbihan Énergies est invité à prendre en compte la demande dans les meilleurs délais.

### • **Modification de la convention du FONDS de solidarité logement ÉNERGIE et EAU avec le Conseil Départemental**

La nouvelle convention du fonds de solidarité pour l'énergie et l'eau a été validée par la commission permanente du Conseil Départemental le 05 juillet 2024.

Bénéficiaires : personne ou ménage dont le revenu du mois précédant la demande est inférieur au plafond défini au moment du dépôt du dossier.

La commune est conventionnée avec le département du Morbihan depuis 2005 dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement pour le volet Fonds Énergie et Eau.



Elle instruit les demandes du Fonds Énergie Eau pour les habitants de Montertelot. Le FSL prend en charge jusqu'à 90 % du montant total de l'impayé éligible (76,5 % par le Département et 13,6 % par la commune).

Le conseil municipal accepte les termes de la nouvelle convention et autorise madame la Maire à signer la nouvelle convention relative à la gestion des aides à la fourniture de l'eau et de l'énergie et tout autre document y afférent.

Madame la Maire indique qu'en 2024, il n'y a eu qu'une seule demande d'aide financière sur la commune, mais elle n'est pas allée à son terme.

#### • Exonération de la taxe foncière

L'article 73 de la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 a instauré un nouveau zonage dénommé « France Ruralités Revitalisation » au 1<sup>er</sup> juillet 2024, créant de nouvelles possibilités d'exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties, sur délibération des communes.

1. Concernant l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les entreprises créées ou reprises en 2025 qui bénéficieront de celles-ci à partir de 2026, la durée de l'exonération est fixée à cinq ans auxquels s'ajoutent trois ans

d'abattements dégressifs (75 % la première année, 50 % la deuxième année et 25 % la troisième année).

Le conseil municipal décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation.

2. Concernant l'exonération totale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, les locaux classés meublés de tourisme et les chambres d'hôtes, le conseil municipal décide de voter contre l'instauration de cette exonération.

3. Concernant l'exonération totale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties pour les logements ayant fait l'objet de travaux d'amélioration financés au moyen d'une subvention de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), le conseil municipal décide de voter contre l'instauration de cette exonération.

4. Concernant l'exonération totale de la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, en faveur des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes, le conseil municipal décide de voter contre l'instauration de cette exonération.

#### Exonération de la taxe foncière



#### • Convention de fonctionnement liée à l'entretien des sanitaires de la halte randonneurs et navigants de la maison éclusière avec la Région Bretagne

La région Bretagne a réalisé les travaux d'aménagements de la halte fluvestre dans l'écluse de Montertelot. Il s'agit d'une toilette PMR avec lavabo, d'une douche PMR et d'une toilette avec lavabo.

La convention a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement entre la Région Bretagne et la commune de Montertelot pour l'entretien des sanitaires. Par cette convention, la commune s'engage à réaliser un entretien régulier des sanitaires à raison de deux fois minimum par semaine (une fois en début de semaine et une fois en fin de semaine). Elle s'engage également à :

- Veiller au bon fonctionnement des sanitaires et signaler tout dysfonctionnement aux services de la direction des canaux de Bretagne,

- Fournir les consommables nécessaires à l'utilisateur et au nettoyage (papier toilette, savon, produits de nettoyage),

- Mettre en place une feuille de passages des personnes en charge de l'entretien. Le conseil municipal décide d'approuver la convention de fonctionnement conclue pour une durée de 3 ans, prévoyant l'entretien des sanitaires de la halte randonneurs et navigants de la maison éclusière de Montertelot, à la charge de la commune.

La mairie a choisi de confier le nettoyage des sanitaires à l'association Chaîne pour l'année 2024.

La période d'ouverture des sanitaires étant la même que la période d'ouverture à la navigation sur le canal de Nantes à Brest.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2024

### • **Convention de mise à disposition du terrain de football municipal**

Dans le cadre de la mise à disposition du terrain de football avec le club de Ploërmel, il est demandé au conseil son avis sur la convention de mise à disposition. Le contenu de cette convention est adopté par les élus présents.

### • **Fixation du tarif de location de la salle communale pour 2025**

Les tarifs appliqués à Montertelot sont inférieurs aux prix des locations de salles communales de capacité et de dimensions équivalentes ou approchantes sur le territoire de Ploërmel Communauté, et n'ont pas été modifiés depuis 10 ans.

Les coûts de fonctionnement (hausse de l'électricité, des charges générales, des travaux d'appoint, etc.) nous amènent à une réévaluation du tarif de la location, tout en conservant une attractivité du service et du prix.

Les tarifs de la salle communale applicables à compter du 1er janvier 2025 sont les suivants :

		HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
1	Vin d'honneur	35 €	70 €
2	Repas midi et soir jusqu'à 2 heures	135 €	235 €
3	Repas du soir jusqu'à 2 heures	95 €	185 €
4	Repas du midi jusqu'à 20 heures	95 €	185 €
5	Associations (1 location gratuite par an pour les associations montertelotaises)	30 €	65 €
6	Réunion extérieure	-	65 €
7	Caution Réservation	50 €	100 €
8	Caution Clefs	400 €	400 €
9	Professionnels, commerçants et artisans	Avec cuisine 50 €	Sans cuisine 35 €

Le conseil adopte à l'unanimité la proposition de nouveaux tarifs.

### • **Fixation du tarif des nuitées du Domaine de l'Oust'ellerie pour 2025**

Dans le cadre du projet d'itinérance Destination Brocéliande, nous avons fixé le tarif des nuitées des cabanes rando à 10 € lors du conseil municipal du 09 juin 2023.

Les cabanes ont rapporté 440 € dont 13,65€ ont été reversés à Ploërmel Communauté au titre de la taxe de séjour.

Pour la saison 2025 (tarifs hors taxe de séjour), le Conseil s'accorde pour fixer le tarif de location d'une cabane à 13 Euros par nuit.



### • **Action de lutte contre les espèces végétales et animales à enjeux santé humaine : désignation d'un référent en charge des espèces à enjeux de santé**



OBSERVATOIRE DES ESPÈCES  
À ENJEUX  
POUR LA SANTÉ HUMAINE

De nombreuses espèces animales et végétales sont susceptibles de provoquer des effets sur la santé lorsqu'elles prolifèrent dans l'environnement, comme par exemple les chenilles processionnaires du pin et du chêne, l'ambrosie, la berce du Caucase...





Le référent désigné par le conseil municipal pourra être chargé de repérer la présence de toutes les espèces végétales et animales à enjeux de santé, de participer à leur surveillance et à leur lutte, de sensibiliser et d'informer sur les moyens de lutte.

Éric Pellan se porte volontaire pour être référent. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

- **Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur le territoire de la commune**

Les zones d'accélération, définies par l'article 15 de la loi APER (art. L.141-5-3 du code de l'énergie) sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable, avec l'appui possible de la Communauté de Communes.

Pour le territoire de la commune de Montertelot, le conseil municipal se prononce sur le développement des énergies renouvelables suivantes :

<p>Filière photovoltaïque sur toiture (production d'électricité grâce à l'exposition au soleil). Avis du conseil municipal : pour à l'unanimité</p>	
<p>Filière photovoltaïque sur ombrière (panneaux solaires sur parkings couverts). Avis du conseil municipal : 2 contre 2 abstentions 6 pour</p>	
<p>Filière solaire thermique sur toiture (production d'eau chaude grâce à l'exposition au soleil). Avis du conseil municipal : pour à l'unanimité</p>	
<p>Filière biogaz/biométhane. Avis du conseil municipal : 9 contre 1 pour</p>	
<p>Filière éolien terrestre (production d'électricité grâce au vent). Avis du conseil municipal : 4 contre 2 absentions 4 pour</p>	

- **Autorisation de signature de la convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG56**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, madame la Maire à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission, etc.)

- **Proposition d'animation culturelle**

L'organisation Barzhed ô Bark (Les bardes embarquent !) propose un projet d'animation culturelle pour l'été prochain, entre la mi-juillet et début août 2025. Le Conseil s'engage à l'unanimité à soutenir le projet sans apport financier.

- **Projet d'acquisition d'un panier de basket**

Les jeunes de Montertelot ont sollicité la mairie pour l'installation d'un panneau de basket sur poteau. Ce panneau serait installé aux abords du terrain de tennis. Après présentation de deux devis par Sébastien Gicquel, le conseil s'accorde pour inscrire la dépense au prochain budget 2025 pour un coût estimé à 3 000 € TTC .



## Informations mairie

- **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinés à économiser l'énergie :**

Lors du conseil municipal du 05/10/2023, le conseil municipal a voté en faveur d'une exonération de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans. Cette exonération concerne les logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement mentionnées à l'article 200 quater du Code général des impôts en faveur des économies d'énergie et du développement durable et réalisées selon les modalités prévues au 6 du même article.

Si vous êtes concerné, renseignez-vous en mairie.

Exonération de la  
taxe foncière



- **Guichet unique haie (bocage, haie, allée et alignement d'arbres)**

Les haies jouent un rôle paysager, environnemental et économique important. Elles assurent de nombreuses fonctions indispensables à tous les êtres vivants. Elles nécessitent d'être entretenues pour garantir leur longévité et rendre les différents services attendus.

Les modifications de tout ou partie de la haie sont réglementées dans de nombreuses situations. Avant tout projet, il est donc nécessaire de vous renseigner auprès de la DDTM du Morbihan – Guichet Unique Haie, à l'adresse mail suivante : [ddtm-haie@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-haie@morbihan.gouv.fr)



- **Offre assurance santé (Mutuelle communale)**

L'Assurance maladie (Sécurité sociale) rembourse partiellement vos dépenses de santé. Ameli est le téléservice sécurisé de l'Assurance maladie qui vous permet de gérer en ligne toutes vos démarches auprès de la Sécurité sociale.

Une complémentaire santé (mutuelle), individuelle ou d'entreprise, permet de couvrir les frais restant à charge.

Le vendredi 18 octobre a eu lieu une réunion publique à la salle communale pour une présentation de la mutuelle santé par le représentant d'Axa et Groupama.

La municipalité a signé une convention de partenariat pour la mise en place de ce dispositif avec deux sociétés d'assurances : AXA et GROUPAMA. Le rôle de la mairie est d'autoriser ces sociétés à vous contacter, mais elle ne sera en aucun cas au courant du nom des personnes ayant adhéré.

L'idée est de permettre aux habitants d'avoir accès à une complémentaire santé adaptée à leur situation, tout en bénéficiant au travers de la convention d'un tarif minoré pour les personnes de plus de 60 ans ainsi que pour les travailleurs non salariés et les salariés n'ayant pas de mutuelle d'entreprise.

Pour être informé ou pour pouvoir en bénéficier, vous pouvez contacter directement les prestataires :

AXA : Mme LE BOT au 06.83.99.48.11, mail : [fabienne.lebot.axa.fr](mailto:fabienne.lebot.axa.fr)

GROUPAMA : M. RIO au 06.71.80.67.48, mail : [frio@groupama-loire-bretagne.fr](mailto:frio@groupama-loire-bretagne.fr)





## Les travaux et les projets

### • Fin des travaux : plaine des sports - liaisons douces

Les travaux de la plaine des sports, des liaisons douces (rue des Barres et rue du Casset) et le parking derrière la mairie se sont achevés cet été. Nous avons réalisé les plantations sur la plaine des sports lors de la journée citoyenne du 16 novembre.

Un autre projet est à l'étude, notamment pour sécuriser la circulation des piétons et des vélos le long de la départementale D766A pour relier Tressol-Les Bruyères au bourg. Face à la baisse importante des aides, le conseil municipal se questionne quant à la possibilité de financer ces travaux avec une charge mesurée pour la commune.



### • La salle communale

**Lave-vaisselle :** lors de la réservation de la salle, une remarque revient très souvent « Dommage qu'il n'y ait pas de lave-vaisselle ! ». Le conseil municipal a donc décidé d'investir et un lave-vaisselle sera installé très prochainement pour un montant de 2510 euros hors taxe.



### **Rénovation des éclairages de la salle communale :**



L'éclairage intérieur de la salle n'a pas été revu depuis la création de la mairie et certains éclairages sont défectueux. L'ensemble de l'éclairage va être remplacé par des dalles LED au cours du premier semestre 2025 dans le cadre d'une action intitulée « Relamping » menée par Morbihan Énergie dans le cadre du plan d'investissement Fonds Vert. Les coûts des travaux s'élèveraient autour de 7000 € HT et nous serions subventionnés à hauteur de 60 % .

### • Rénovation des éclairages publics

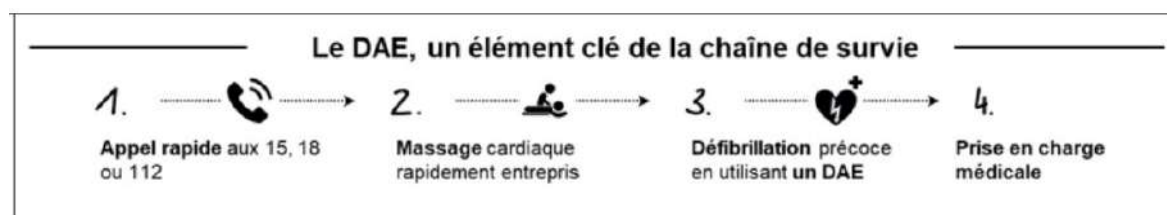
Les éclairages dotés d'un luminaire à boule, qui ne sont plus conformes, ont été changés courant octobre par des luminaires à LED. Une horloge connectée a également été installée dans le transformateur à côté de l'église pour piloter à distance la planification des éclairages publics. Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 50 % par Énergie du Morbihan et le Fonds Vert de l'État. Une seconde tranche de rénovation des éclairages publics est prévue en 2025 et concernera 15 luminaires énergivores qui sont sur des poteaux en béton.



### • Défibrillateur

**Lors d'un malaise cardiaque, il est déterminant de respecter la procédure. Après avoir alerté et dans le cas d'un arrêt cardiaque, il faut procéder à un massage.**

Si une personne est disponible, il faut lui demander d'aller chercher un défibrillateur DAE. Celui de Montertelot a été installé en avril 2024 à la mairie, sur le mur extérieur de la salle du conseil (sous le porche).



Une formation aux gestes qui sauvent permet à chacun de connaître les gestes à pratiquer lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situations exceptionnelles. À titre d'exemple, Groupama propose une formation gratuite (vous pouvez vous renseigner en scannant le QRCode ci-contre).

## L'urbanisme

- **Les déclarations préalables accordées en 2024 à Montertelot**

*(travaux ne nécessitant pas de permis de construire)*

Pose de panneaux photovoltaïques en surimposition  
Modification des dimensions d'une baie vitrée  
Division en vue de construire  
Division en vue de construire  
Installation de panneaux photovoltaïques  
Création d'une passe à anguilles  
Changement des ouvertures  
Isolation du grenier avec installation d'un châssis de toit  
Remplacement des menuiseries extérieures  
Remplacement de 3 lucarnes par 3 fenêtres de toit type Velux  
Coupe et abattage d'arbres (3 demandes)  
Construction d'une piscine  
Création d'un velux  
Isolation thermique par l'extérieur  
Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture  
Pose d'un portail à double battant  
Création d'un carport  
Construction d'une piscine enterrée

*Les Bruyères  
rue de l'Oust  
Tressol  
Tressol  
rue des Barres*

*REGION BRETAGNE - Direction des Canaux  
rue de l'Oust  
La Ville Briend  
rue de l'Oust  
La Ville Briend  
Lande de Saint-Méen  
allée Pierre Rio  
rue de l'Oust  
Tressol  
rue de l'Oust  
rue de l'Oust  
Les Bruyères  
Les Pierres Bourget*

- **Les permis de construire accordés en 2024 à Montertelot**

Construction d'une maison d'habitation  
Construction d'une maison individuelle avec un étage et un carport accolé  
Maison d'habitation de plain-pied  
Rénovation et extension d'une maison d'habitation  
Agrandissement et rénovation d'une habitation  
Extension de l'habitation  
Construction d'une maison d'habitation

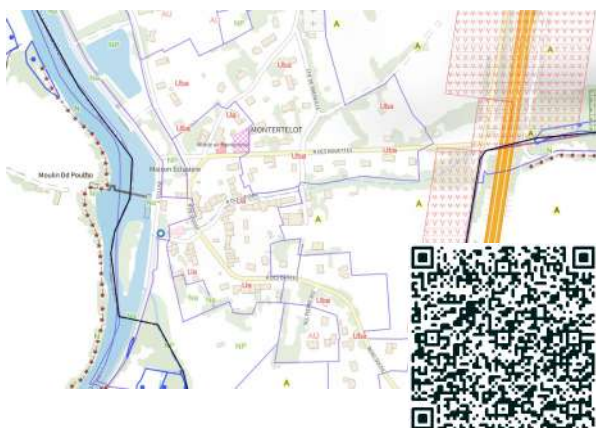
*Tressol  
rue de l'Oust  
Tressol  
Tressol  
Tressol  
rue des Forges  
Tressol*

- **Pour faire une demande d'urbanisme, il faut se rendre sur le site du GUICHET UNIQUE**

<https://gnau.megalix.bretagne.bzh/pc/gnau/#/>

Pour toute question, le service urbanisme (place de l'Hôtel de ville à Ploërmel) est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au 02 97 73 20 73, mais il faut prendre rendez-vous avant de se déplacer.

Vous pouvez vous renseigner en mairie de Montertelot pour connaître les règles de PLU qui s'appliquent à votre parcelle.



- **Tournée annuelle de conservation cadastrale**

Par arrêté préfectoral, les opérations de mise à jour cadastrale ont lieu périodiquement sur l'ensemble des communes du département.

Les opérations de mise à jour se sont déroulées courant novembre 2024 sur la commune de Montertelot. Il s'agit essentiellement d'intégrer au cadastre les nouvelles constructions.

Le géomètre du cadastre renseigne le cadastre pour la mise à jour. Il travaille à partir des déclarations, des vues satellites et se déplace sur la commune. Il peut éventuellement prendre contact avec les administrés durant cette période.

- **ÉTAT CIVIL**

En 2024, nous avons enregistré :

- **NAISSANCES**

Jules MARTEIL, né le 29/03/2024, fils de Kilian Marteil et de Florence Baverel, domiciliés 21 Les Pierres Bourget

Milig DUVAL, né le 25/09/2024, fils de Sullivan Duval et de Angéline Bousso, domiciliés 14 La Ville Briend

- **MARIAGE :**

Tess NEAUPORT et Corentin LAHAYE le 08 mai 2024, domiciliés 11 rue du Chesnais

- **PACS :**

Florence BAVEREL et Kilian MARTEIL le 01/10/2024, domiciliés 21 Les Pierres Bourget

Camille DELTOUR et Aymeric DEBONNET le 18/11/2024, domiciliés 6 bis Tressol

- **« Ils nous ont quittés ! » :**

Jean NORMAND, décédé le 18/03/2024, domicilié 12 rue des Nouettes

Roger DAVALO, décédé le 28/07/2024, domicilié 1 rue du Chesnais

Michelle BEGAUD, décédée le 20/11/2024, domiciliée 12 rue des Forges

- **Évolution de la population de notre commune**

L'Insee nous a communiqué la valeur de la population de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit 383.



	2010	2015	2021	2023	2024
Population de Montertelot	355	364	365	379	<b>383</b>

- **Columbarium**

Le premier columbarium a été installé au cimetière de Montertelot en juillet 2011. Il ne reste actuellement qu'une seule case de libre.

Afin de répondre aux demandes à venir, un nouveau columbarium a été acheté et installé pour un montant global de 4 120 euros hors taxe.





## Projet itinérance

- Le projet itinérance développé par la Région et par le syndicat mixte Destination Brocéliande

Les **quatre cabanes** installées à l'été 2023 sur la plaine des sports, rue du Casset, ont été inaugurées le 5 juin 2024 en présence de Nicolas JagouDET (vice-président à Ploërmel communauté en charge du tourisme), Patrick Le Diffon (président de Ploërmel communauté), Hania Renaudie (conseillère départementale), Ronan Coignard (président de Destination Brocéliande) et Yannick Venant (Ets Les Charpentes Armoricaïnes qui ont conçu les cabanes).



La fréquentation pour cette année 2024 est encore au stade du lancement avec une vente de 38 nuitées. Le temps nécessaire pour apparaître sur les sites dédiés au cyclotourisme est long, de l'ordre d'une année. Les réservations se font en ligne sur le site de la commune, par le biais du site internet Addock qui assure ce service. Chaque usager reçoit un ticket de paiement sur lequel est indiquée la procédure pour s'installer en toute autonomie. La commune doit assurer la gestion des réservations, la mise à disposition pour chaque nuitée d'une alèse protège-matelas jetable et l'accueil éventuel des usagers suivant les situations.



Comme nous l'avons annoncé dans le bulletin de l'an dernier, la Région Bretagne a réalisé des **sanitaires (WC et douches)** dans la maison éclusière. Ces sanitaires destinés aux plaisanciers sont également accessibles à toutes les personnes qui possèdent un badge que l'on obtient au prix de 2 € à la borne qui est derrière l'écluse (paiement par carte bancaire uniquement). Pour prendre une douche, l'utilisateur doit créditer la carte à la borne : 2 € la douche.



Nous avons obtenu le **label Accueil Vélo** au mois de mai 2024.



Une **station d'autoréparation** a été installée au début de l'été sur la pelouse du quai (photo prise le 15 août).



# Ploërmel Communauté

## • Mobilités et Transports



Le **Riv Bus** (Ploërmel Communauté) est composé de 8 lignes de transports qui sillonnent le territoire de la communauté de communes de Ploërmel.

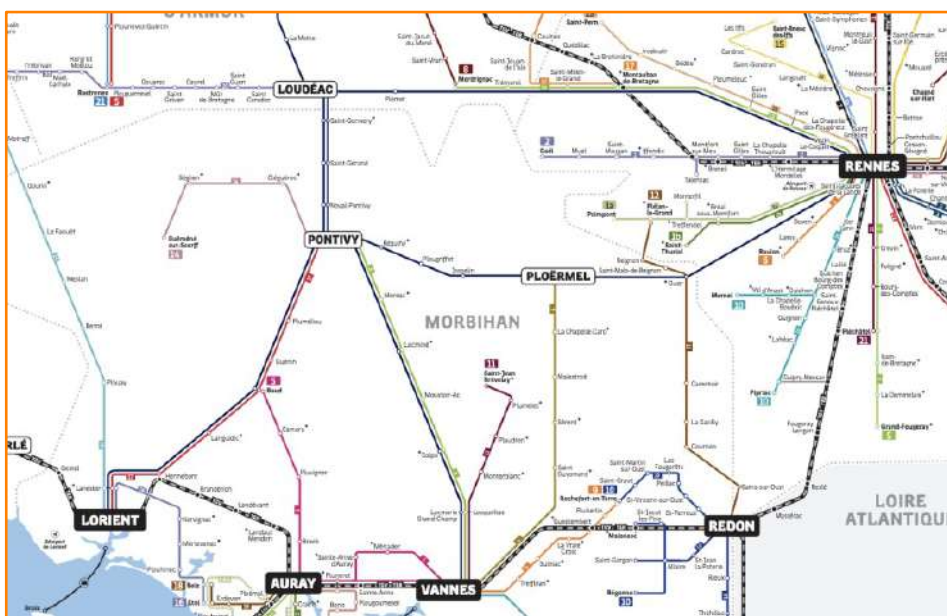


Le **Tad** (Ploërmel Communauté) - Transport À la Demande : un bus vient vous chercher à domicile. Les réservations de trajet (aller-retour ou aller simple) se font par téléphone au numéro suivant :

**02 97 67 63 70**

La centrale de réservation est ouverte de 9h à 17h en semaine et 9h à 16h30 le samedi.

À partir de la gare routière de Rehumpol à Ploërmel et des différents points d'arrêt, les correspondances **Korrigo** assurent de nombreuses liaisons sur tout le territoire breton.



## • Agenda CULTUREL Arth Maël – Ploërmel Communauté



18 janvier 20h30 : Portrait de famille | Association les productions Nid de Coucou.

25 janvier 20h30 : La Tragédie du dossard 512 de Yohann Métaï.

1 février 15h30 : Le Petit Théâtre | Collectif Autre Direction. Dès 3 ans

8 février 20h30 : Bruits Blancs | Compagnie Aniaan.

23 février 16h00 : Rouge | Vermeilles.

11 mars 20h30 : Faut S'tenir | Compagnie La D'Âme de Compagnie.

14 mars 20h30 : LibrEs ! | Mélodie Mô

23 mars 16h : Terreur | La Caravane Compagnie

5 avril 20h30 : Wanted Live Band | Brutal Cie

17 avril 20h30 : Identifiant 56 202 425 | Compagnie Mouton Major

22 avril 20h30 : Apéros-tragédies | Le festin des Idiots

16 mai 20h30 : Outsider | Thomas Leleu

4 juin 10h30 : Des deux mains | Studio Fantôme. Dès 6 mois

11 juin 10h30 : Ludilo | Compagnie Le Mouton Carré. Dès 18 mois.



## Les élections

- **Les élections européennes** se sont tenues le dimanche 9 juin 2024.

Les résultats pour la commune de Montertelot :

- Rassemblement National : tête de liste Jordan BARDELLA 32,52% (national 31,37%)
- Renaissance, MODEM, Horizons, PR et UDI : tête de liste Valérie HAYER 19,90% (national 14,60%)
- Parti socialiste-Place publique : tête de liste Raphaël GLUCKSMANN 14,56% (national 13,83%)
- Alliance rurale (divers) : tête de liste Jean LASSALLE 6,80% (national 2,35%)
- Les Républicains : François-Xavier BELLAMY 5,83% (national 7,25%)
- Europe Écologie : Marie TOUSSAINT 5,83% (national 5,50%)
- Extrême droite : tête de liste Marion MARÉCHAL 2,91 % (national 5,47%)
- Parti animaliste : tête de liste Hélène THOUY 1,94% (national 2%)
- Gauche Unie (PCF) : tête de liste Léon DEFFONTAINES 1,94% (national 2,36%)
- Écologie au centre : tête de liste Jean Marc GOVERNATORI 1,94% (national 1,28%)
- La France insoumise : tête de liste Manon AUBRY 1,94% (national 9,89%)
- Liste Asselineau-Frexit: tête de liste François ASSELINEAU 1,46% (national 1,02%)
- Lutte ouvrière : tête de liste Nathalie ARTHAUD 0,97% (national 0,49%)
- Nous le peuple : tête de liste Georges RENARD-KUZMANOVIC 0,49% (national 0,06%)
- Écologie positive : tête de liste Yann WEHLING 0,49% (national 0,42%)
- Parti pirate : tête de liste Caroline ZORN 0,49% (national 0,11%)



- **Les élections législatives** se sont tenues le dimanche 30 juin et le dimanche 7 juillet 2024.

Les résultats pour la commune de Montertelot :

- Paul MOLAC (régionalistes) 48,28% (circonscription 35,84%) / second tour 69,20% (circo 65,12%)  
Katel LE CUILIER (RN) 30,65% (circo 31,51%) / second tour 30,80% (circo 34,88%)  
Rozenn GUEGAN (Renaissance-Ensemble) 11,88% (circo 15,48%)  
Lhea LE FLECHER (Parti communiste français-NFP) 8,43% (circo 14,64%)  
Khaled MAMAR (divers écologistes) 0,77% (circo 0,75%)  
Bernard HUET (divers droite) 0,00% (circo 1,14%)  
Patrice CRUNIL (Lutte ouvrière) 0,00% (circo 0,64%)



- **Les prochaines élections** seront les municipales en 2026, sauf si, comme cette année 2024, le président décide de dissoudre l'Assemblée Nationale.

### • Simon Uzenat, sénateur du Morbihan, rencontre le conseil municipal de Montertelot

Simon Uzenat est conseiller régional de Bretagne depuis 2021 et sénateur du Morbihan depuis 2023.

Après avoir fait ses études secondaires à Vannes (collège Jules-Simon puis lycée Charles-de-Gaulle), il poursuit ses études à Paris à l'université Panthéon-Sorbonne puis à l'École Normale Supérieure.

Il a déjà travaillé de 2007 à 2017 comme collaborateur parlementaire de la sénatrice Odette Herviaux (La Croix Helléan).

Simon Uzenat est venu s'entretenir avec le conseil municipal de Montertelot le 5 septembre 2024 puis, le 16 novembre, il est venu aider lors de la journée citoyenne pour les plantations sur l'aire de camping-car.



## Environnement

### • La Redevance Déchets ?

Dès 2027, La Redevance Déchets sera le nouveau mode de contribution qui financera la collecte et le traitement de vos déchets sur la partie sud de Ploërmel Communauté.

L'objectif : parvenir à réduire individuellement et collectivement notre production de déchets !

Les différentes étapes jusqu'à 2027 :

- 2025 ★ La distribution des bacs : c'est la période pendant laquelle sont distribués les nouveaux bacs gris et jaune pucés, ainsi que les cartes d'accès aux bornes et aux déchèteries. La distribution a lieu lors de permanences sur des secteurs définis.
- 2025 – 2026 ★ La période de test : la comptabilisation de votre production de déchets débutera à ce moment-là, mais vous ne serez pas facturés durant cette première année. Cette période de test vous permettra de vous familiariser avec ce nouveau dispositif, de suivre votre production en temps réel et d'adopter les bons gestes.
- Fin 2026 ★ L'envoi d'une simulation de facture : cette simulation de facture sera basée sur votre utilisation du service pendant la période de test. Elle ne sera pas à régler, mais vous donnera une idée du montant futur de vos factures une fois la Redevance Déchets mise en place. Elle vous permettra donc d'adapter vos habitudes si nécessaire. **Les tarifs vous seront communiqués fin 2026, en même temps que la simulation de facture.**
- 2027 ★ Lancement officiel de la Redevance Déchets : votre production de déchets sera officiellement comptabilisée. S'ensuit l'envoi de la première facture réelle, à la fin de l'année.



### • Le raccordement au tout-à-l'égout : pour les usagers des Pierres Bourget et de la Ville Briend

L'extension du réseau sur les Pierres-Bouget/La Ville Briend a eu lieu en 2023. Les usagers ont jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2025 pour se raccorder.

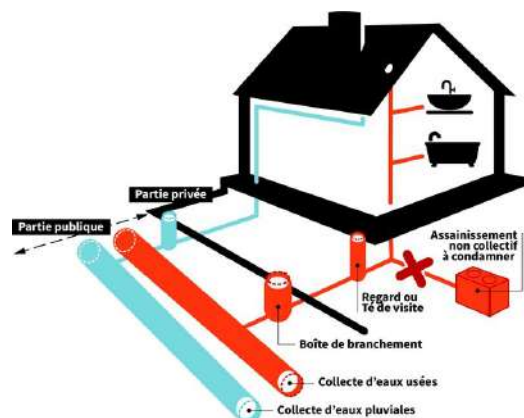
Passé ce délai, les usagers « non raccordés » payeront l'assainissement sur leur facture comme s'ils étaient raccordés et ne seront pas exemptés des contrôles d'assainissement non collectif (SPANC) qui sont également facturés.

Le SPANC (via son délégataire SAUR) devait faire le contrôle des installations d'assainissement non collectif en 2024, mais ce contrôle a été décalé pour éviter de pénaliser financièrement les abonnés qui jouent le jeu de se raccorder dans le délai de 2 ans.

Fin du premier semestre 2025, le SPANC informera sur la planification des contrôles d'assainissement non collectif. La base des raccordés sera alors mise à jour et une relance sera faite pour les non-raccordés.

À cette occasion et pour les personnes pouvant bénéficier d'une dérogation, mais n'ayant pas fait la démarche, les consignes seront passées pour qu'ils fassent la démarche.

Lors des travaux, il est demandé de contacter le service clientèle au 02 97 53 80 92, 48 heures avant l'achèvement du raccordement de votre propriété, afin qu'un contrôle « TRANCHÉE OUVERTE » soit réalisé ; un constat de raccordement sera alors établi.





*Vous habitez Montterlot et vous souhaitez faire paraître votre activité dans le bulletin ou le lien : contactez la mairie.*

### L'Écluse

Bar – restaurant  
Menu ouvrier du lundi au  
vendredi midi  
Montterlot  
02 97 74 85 91

### Sarl Joffrey Albert

Peinture & décoration  
Revêtements muraux – sols  
Ravalement - staff  
sarljoffreyalbert@outlook.fr  
06 78 16 21 89

### Le K29



Bar - Tabac - Jeux  
Rue de l'Oust,  
Montterlot  
02 97 74 91 31

### Bonnable Couverture

Artisan Couvreur - Zingueur  
Entretien/réparation - Ramonage  
Montterlot  
06 29 44 09 08  
Bonable.couverture@gmail.com

### Lou Color

Salon de coiffure  
Prise de rdv sur PLANITY  
Ouvert du lundi au samedi  
Montterlot  
02 97 74 86 84  
loucolor@orange.fr

### Bouso Couverture

Couverture zinguerie  
Démoussage /ramonage  
Entretien & réparations  
Montterlot  
bouso.couverture@gmail.com  
06 84 90 42 02

### L'atelier de création textile

Atelier de couture  
Bénédicte Clavier-Guillemot  
Retouche – Création – Restauration  
Cours de couture  
Montterlot  
06 41 04 19 52

### Coiff'S

Coiffure à domicile  
Homme Femme Enfant  
Sabrina Bellanger  
Secteur Ploërmel  
06 99 63 68 70

### Hilary Townsend

Cours d'anglais 06.01.76.88.85  
contact@anglais-autrement.com  
www.anglais-autrement.com

### Vente directe

PELLERIN Frères  
Franck et William  
Viande de bœuf  
06 09 33 85 43 – 06 29 92 15 42

### L'Atelier Sellerie

Réparation – Rénovation  
Stéphane DAVALO  
Montterlot  
06 83 39 95 78

### Assistantes maternelles

Patricia BOUSSO  
Montterlot - 02 97 74 71 59  
Béatrice TATARD  
Montterlot - 02 97 74 83 51

### JP Menuiserie

Jérémy POIRIER  
Menuiserie int. /ext.  
PVC Bois Alu  
Volet roulant  
Cloison sèche – parquet  
Bardage extérieur  
Serrurerie  
Terrasse bois/composite  
MONTERTELOT  
jp.menuiserie56@hotmail.com  
https://jpmenuiserie.net  
06 48 91 08 20

### Gicquel Jardin

Entretien des espaces verts,  
massifs et plantations.  
Julien Gicquel  
22 Les Bruyères, Montterlot  
https://gicqueljardin.fr/  
02 97 72 86 37 - 07 87 28 78 45

### Click'n Pozh

Pierre-Yves Laurent  
Menuisier poseur  
menuiserie intérieure  
- cuisine & sdb  
Parquet - cloison sèche  
Dressing - isolation  
Montterlot  
Clicknpozhl Laurent@gmail.com  
07 64 02 60 24

### Concep'Terrassement

Julien Dréano  
Terrassement - assainissement  
Aménagements extérieurs  
Réseaux divers  
Petite maçonnerie  
Entretien & réparations  
Montterlot  
concep'terrassement@gmail.com  
06 79 99 23 39

### Lcad

Menuiserie intérieure  
Relooking escaliers,  
cuisines, meubles  
Création sur mesure  
Montterlot  
lcad-createur@orange.fr  
06 38 39 28 07

### Elora By'L

Louise Rio  
Conseillère prêt-à-porter  
atelier à domicile entre amis  
rdv individuel - showroom  
06 86 91 67 98



## Vie de la commune

- **Cérémonies commémoratives du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945**

Le mercredi 8 mai et le lundi 11 novembre, les anciens combattants, les porte-drapeaux et l'équipe municipale ont été accompagnés au monument aux morts par les représentants de la gendarmerie et du centre de secours de Ploërmel ainsi que par des habitants de Montertelot afin de rendre hommage aux soldats morts pour la France lors de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale. Cette cérémonie du 8 mai avait une résonance particulière en cette année 2024 qui marquait le 80e anniversaire de la Libération, événement commémoré dans tout le pays.



- **Remise de dictionnaires**

Les enfants de la commune qui s'apprêtaient à faire leur entrée en sixième ont été conviés à la mairie le samedi 29 juin afin d'être mis à l'honneur lors de ce moment important de leur scolarité. Cette année, ils étaient trois : Youna, Clémence et Loan. Ils ont reçu les encouragements de l'équipe municipale et un cadeau de leur choix (dictionnaire de français, dictionnaire d'anglais ou calculatrice) qui les accompagnera lors de leurs années au collège.

Les élèves de CM2 sont invités à se faire connaître en mairie afin d'assister à cet événement le samedi 28 juin 2025.





## • Repas du CCAS

Notre traditionnel repas servi aux aînés de la commune a eu lieu le 11 novembre. Afin de s'aligner progressivement sur l'âge de départ à la retraite, les invitations concernaient cette année les habitants de 63 ans et plus. Cinquante-trois personnes se sont réunies autour du repas préparé par le restaurant Le Petit Paris de Gourhel. Très bon moment de rencontre des nouveaux venus à ce repas, de partage et de convivialité. Boris a fait chanter l'assemblée grâce à ses reprises du répertoire traditionnel français. Cet après-midi a également été animé par le talent de chanteurs et de conteurs de nos participants.



Nos doyens de l'assemblée ont été mis à l'honneur, un bouquet de fleurs a été remis à M. Ange OLIVARD 93 ans et à Mme Marie GICQUEL 91 ans.

La doyenne de Montertelot est Mme Marcelle ROBILLARD, âgée de 91 ans (un mois de plus que Mme Marie GICQUEL), depuis le décès de Mme Michelle BEGAUD (95 ans).





## • Frédéric Le Texier, agent technique polyvalent

Frédéric quitte notre commune après avoir occupé le poste d'agent technique polyvalent pendant 21 ans. Il vient d'être recruté par la commune de Cruguel qu'il connaît très bien pour y être originaire. Il prend ses nouvelles fonctions le 15 janvier 2025.

Frédéric Le Texier a succédé à Emmanuel Torcoletti (qui succédait lui-même à Philippe Rouaud, avant la commune n'avait pas d'employé communal à plein temps) en février 2004 au titre d'un emploi jeune et a été nommé agent d'entretien stagiaire le 1<sup>er</sup> août 2004. Il aura donc occupé le premier poste de titulaire pris en charge entièrement par la commune sans l'aide d'un dispositif particulier (travaux d'utilité collective, emploi jeune...).

Il aura œuvré tout au long de ces années à l'entretien de la commune et à sa mise en valeur que différents prix ont distingués :

- 2009 Villes et Villages Fleuris - 1<sup>er</sup> prix mise en valeur du patrimoine architectural (distinction du Conseil Départemental)
- 2011 Villes et Villages Fleuris - prix reconnaissance 4 étoiles (distinction du Conseil Départemental)
- 2014 Prix Zéro Phyto (distinction du Conseil Régional)
- 2015 Villes et Villages Fleuris - 1<sup>er</sup> prix commune de première catégorie (distinction du Conseil Départemental)
- 2019 Villes et Villages Fleuris - obtention du classement 1 fleur (distinction du Conseil Départemental)
- 2018 Prix Zéro Phyto Durable (distinction du Conseil Régional)
- 2019 Villes et Villages Fleuris - obtention du classement 2 fleurs (distinction du Conseil Départemental)
- 2021 Lauréat Terre Saine (Office Français de la Biodiversité)
- 2023 Prix du jardinier économe en ressources (distinction du Conseil Régional)

Nous souhaitons à Frédéric une très bonne continuation professionnelle dans sa nouvelle commune. Il pourra revenir sur Montertelot, où il sera toujours le bienvenu, pour profiter de la quiétude du halage et de la fraîcheur de l'Oust.



## • Emploi saisonnier - commune de Montertelot

Tous les ans, la commune recrute une personne pour le remplacement de l'agent communal sur la période des congés. Le temps de travail hebdomadaire est de 32 h. Il faut avoir 18 ans et le permis de conduire (permis B). Se renseigner en mairie.



- **Dispositif « Argent de poche »**

Le dispositif Argent de poche continue à attirer les jeunes Montertelotais entre 15 et 17 ans qui se sont mis au service de la collectivité lors de trois matinées pendant les vacances de printemps (24, 25, 26 avril) et les vacances de Toussaint (28, 29, 30 octobre). Ils ont procédé à divers travaux d'entretien : désherbage des espaces verts, du cimetière, du terrain de tennis ; nettoyage des panneaux et des tables aux abords du canal ; tri et nettoyage de la boîte à livres. Ils ont également peint les panneaux ornés de dessins de Noël qui ont décoré la commune lors des fêtes de fin d'année.

Les dates ne sont pas encore arrêtées, mais l'opération sera renouvelée en 2025. Les inscriptions sont limitées à 10 jeunes par session.





## • Journée citoyenne

Pour la fin des travaux sur la plaine des sports, les terrains à nu ont été ensemencés, mais il restait la réalisation de plantations dont les coûts n'entraient pas dans l'enveloppe budgétaire. Le conseil a donc décidé de faire appel aux bénévoles de la commune pour réaliser cette action à moindre coût.

Dans le même esprit que celles des années précédentes, une nouvelle journée citoyenne s'est déroulée le 16 novembre sur une matinée. Les élus, des habitants de la commune en présence du sénateur Simon Uzenat venu participer et rencontrer les participants, se sont retrouvés sur la plaine des sports et l'aire de camping-car.

La quinzaine de personnes présentes a manié pelles et pioches pour préparer la mise en terre d'une quinzaine d'arbres tiges (fraxinus excelsior, quercus palustris et liquidambar) venant compléter les plantations autour des cabanes.

Une quarantaine d'arbrisseaux comme l'églantine apporteront de la verdure tout au long de l'année et des coloris à la belle saison.

L'acquisition des plants et du matériel nécessaire au maintien et au développement des plantations s'élève à 2121€.



## • Piégeur de ragondins

M. Guy BADOUEL ayant informé la mairie qu'il arrêta sa mission de piégeur, une candidature a été reçue et acceptée. Désormais, M. Robert BONNO est notre nouveau piégeur de ragondins déclaré à la FGDON. Il a reçu le matériel nécessaire pour mener à bien cette mission. Il recevra une aide de 150 euros par an de la commune.

Pour la campagne 2024, le piégeage a permis de réaliser 76 prises de nuisibles (ragondins).

Actuellement considéré comme un nuisible, le ragondin ou myocastor a pourtant eu une période de gloire. Originaire d'Amérique du Sud, il a été introduit sur le territoire français vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle pour deux raisons : ses compétences pour nettoyer les étangs ainsi que pour l'exploitation de sa fourrure bon marché.



## • Association du bois de Saint Méen

Le bois des Landes de Saint Méen s'étend sur trois communes : Montertelot, Ploërmel (Monterrein) et Le Val d'Oust (La Chapelle-Caro). Une association regroupe les nombreux propriétaires de ce bois (plus de 150) et prévoit les travaux d'entretien (élagage, abattage...).

Renseignements : M. Robert BONNO 02 97 74 85 12

• **Élan Montertelotais – comité des fêtes**

Ce 15 août 2024 aura pris le même chemin que celui de 2023. Le bureau, accompagné d'une grande équipe de bénévoles a, une nouvelle fois, œuvré pour faire de ce rendez-vous une fête champêtre réussie.

Le vide-grenier est devenu un incontournable de la région avec pas moins de 120 exposants pour 227 emplacements vendus.

Les visiteurs se sont succédé toute la journée et le fameux jarret/frites a rencontré, comme à son habitude, un franc succès avec près de 800 belles pièces.

Les bénévoles permettent d'investir dans du nouveau matériel tel qu'une friteuse, un chapiteau ou encore une marmite de cuisson. Il permettra aussi de renouveler les aides aux différentes sections de l'association.

Une réunion s'est déroulée le 26 octobre afin de permettre au bureau de présenter les chiffres de cette nouvelle édition. Ce dernier a profité de l'occasion pour indiquer qu'il présenterait sa démission lors de la prochaine Assemblée Générale. Un repas a été offert aux bénévoles pour les remercier de leur investissement précieux.

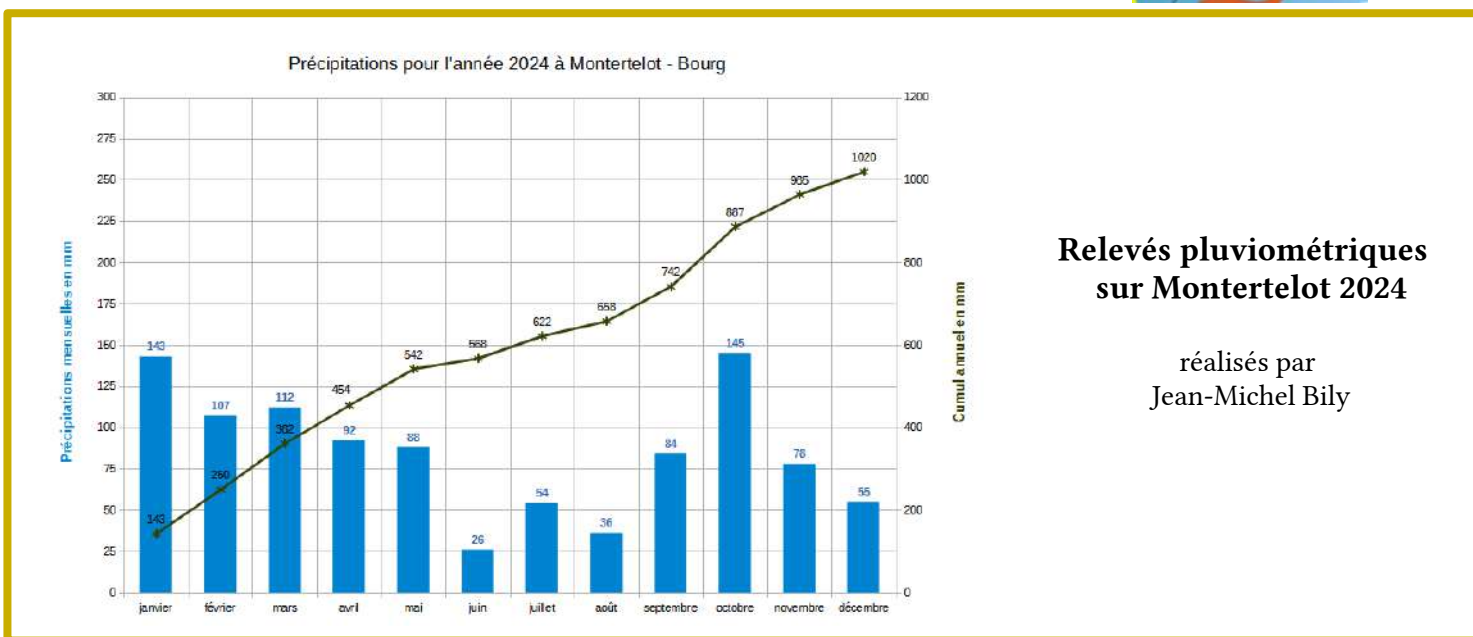
L'assemblée générale de l'Élan est fixée au vendredi 17 janvier à 18h30 à la salle communale.



• **Fest-Noz**

Le club de danse bretonne a cessé ses activités en septembre 2023, mais un Fest-Noz a été organisé par cette section à l'initiative de Janine Felliott et d'Annette Fournard. Il a eu lieu le samedi 15 juin 2024 et a rassemblé une centaine de personnes dans une très bonne ambiance.

La date retenue pour le Fest-Noz en 2025 est le samedi 31 mai.



**Relevés pluviométriques sur Montertelot 2024**

réalisés par  
Jean-Michel Bily



- **La Montertel'auto prend l'eau !**

L'édition 2024 ne restera pas dans les annales, notamment au niveau des conditions climatiques. La matinée avait bien débuté au départ de Montertelot pour la première fois depuis longtemps. La petite quarantaine de véhicules anciens a sillonné les routes de la région avant une halte au château de Penhoët en La Croix-Hellean, accueillie par les propriétaires.

Au retour, les véhicules ont rejoint les tracteurs en bordure du canal. Dérangés par la pluie, plusieurs participants ont préféré rapidement prendre la poudre d'escampette.

Les vestiges du monde agricole et les propriétaires de deux bateaux ont assuré l'après-midi avec des balades au fil de l'eau.

L'édition 2025 devrait être la dixième du nom.



- **Concerts au printemps et en automne**

Cette année, la section Temps Libre a programmé quatre rendez-vous, mais un contretemps a empêché le déroulement des deux spectacles programmés les 23 et 24 novembre. Dans la mesure du possible, ils pourraient se dérouler au printemps prochain.

Le 13 avril, le concert de Gérard Delahaye : un des artistes incontournables en Bretagne depuis des lustres, accompagné de deux excellents musiciens à la flûte et au violon, a séduit une bonne assistance .

Le 12 octobre, Frédéric Bobin a lui aussi séduit le public, qu'on aurait espéré plus nombreux.



- **Fête de la musique**

C'est devenu une belle habitude pour marquer le début de l'été. La municipalité et la section Temps Libre préparent ce rendez-vous qui attire un public fidèle et familial.

La fête nationale de la musique est toujours le 21 juin et coïncidait avec un vendredi cette année.

Trois groupes - l'Éveil à la musique de Ploërmel, le groupe Ker-mess' de Loyat et Bobble Bubble - alternant reprises et créations françaises et anglaises, ont proposé un éventail de musiques et d'airs à danser. La soirée s'est terminée avec Vincent aux platines. Le but est de répondre aux attentes des différentes générations, sans oublier les grillades proposées et préparées par les membres du conseil municipal. En 2025, le rendez-vous est programmé pour le vendredi 20 juin.





- **RTT : une première encourageante**

Le dimanche 20 octobre avait lieu le salon des créateurs «Rencontre Talents du Territoire» à la salle communale de Montterlot.

Reprenant une idée formulée par une artiste locale, la section Temps Libre a proposé à deux autres créatrices de la commune de réfléchir à la mise en place d'une journée d'exposition. Le comité, ainsi composé, a rencontré d'autres acteurs locaux et de la région proche ; au total, 12 personnes ont affiché leurs réalisations : peinture (différentes disciplines), peinture sur céramique, scrapbooking, savons au lait d'ânesse, bâtons de marche, livres, travail du cuir, dentelle au fuseau... Il y en avait pour tous les goûts et tous les exposants ont pu échanger avec le public, très intéressé, notamment au cours de l'après-midi.

Tous ont également apporté leur part au repas partagé en amenant entrée, plat ou dessert. Un beau moment au cours de cette journée qui devrait être renouvelée en 2025.



- **Vêprée de chants traditionnels**

Le 20<sup>e</sup> siècle a été le témoin de changements culturels qui se sont succédé les uns après les autres, relayés progressivement par la radio et la télévision. Le domaine de la chanson n'a pas été en reste en délaissant les chansons traditionnelles innombrables au profit des nouveautés nous arrivant le plus souvent d'outre-Atlantique.

Mais il reste encore des chanteurs de chants traditionnels dans beaucoup de familles et certains jeunes s'y intéressent.

Le dimanche 11 février a eu lieu dans la salle communale une vêprée de chants qui a réuni une centaine de personnes.

Beaucoup de personnes étaient là pour écouter, mais à tour de rôle, chaque participant était invité à exprimer son répertoire. L'après-midi a été très appréciée.

**Une date à retenir :**  
**le dimanche 23**  
**février 2025**, nous  
renouvellerons cette  
rencontre pour faire  
entendre les chants  
traditionnels.





## • Bibliothèque de Montertelot

### Le réseau Médiathèque Les mots sur l'eau

L'année 2024 a été riche en changements pour la bibliothèque de la commune. Après la signature de la convention en octobre 2023, le nouveau réseau local rassemblant les bibliothèques-médiathèques de Montertelot, Saint-Servant et Val d'Oust est désormais équipé d'un logiciel commun qui permettra bientôt aux abonnés d'aller emprunter des documents dans les trois bibliothèques du réseau. Une subvention de l'Élan montertelotais a permis à la bibliothèque de Montertelot d'acheter une unité centrale d'occasion qui permet une bonne utilisation du nouveau logiciel. Le réseau a également fait appel à une graphiste pour la création de son logo.

Vous pouvez retrouver l'actualité du réseau et les différentes animations sur <https://www.facebook.com/reseau.lesmotssurleau>



### *Concours d'écriture*

Pendant l'été, le réseau a organisé un concours d'écriture sur le thème suivant : « 1944-2024 ». Sous forme de nouvelle, de poème ou de lettre, apportez un écho à ces deux années séparées par 80 ans d'histoire. Les participants avaient jusqu'au 29 septembre pour envoyer leur texte de quatre pages maximum. Les textes ont ensuite été anonymisés et lus par un jury composé d'un membre de chacune des trois bibliothèques. Loïc Le Pen a remporté le premier prix pour sa nouvelle « Hironnelles passantes ». L'auteur évoque cette période de la guerre en s'inspirant d'une visite au musée de Saint Marcel et tisse une histoire où les souvenirs de jeunesse, l'actualité, un goût prononcé pour la nature et l'environnement se côtoient.



*Si l'expérience vous tente, rendez-vous pour le concours 2025 !*

### *Le conte est bon*

À l'initiative d'Elizabeth Busson pour la section culture et loisirs, une animation a été proposée le dimanche 15 décembre à la mairie, réservée aux jeunes enfants, mais aussi aux parents et grands-parents. Une quinzaine de participants a écouté avec attention les histoires contées par Claudine Lebreton, accompagnée par Guy à la guitare et au banjo. La plus jeune participante, Margaux, a un peu plus d'un an et les instruments ont capté son regard. Pour les mots, ce sera un peu plus tard.



Pour la première moitié de l'année, **la bibliothèque de Montertelot sera ouverte les samedis (10h-12h) : 4, 18 janvier ; 1, 15 février ; 1, 15, 29 mars ; 12, 26 avril ; 10, 24 mai ; 7, 21 juin et le 5 juillet.**

L'inscription est gratuite et un bénévole vous remet votre carte d'adhérent au réseau.

Le renouvellement partiel des documents sera effectué en mars à la Médiathèque départementale de Caro, mais leur navette nous apporte les documents réservés pour les adhérents toutes les deux semaines.

La bibliothèque accepte les dons de livres : ceux en très bon état pourront être mis en rayon et empruntés par nos lecteurs. Les autres trouveront leur place dans la boîte à livres. Merci !

- **Vie paroissiale**

La disparition, le 18 janvier 2024, du Père Christophe GUEGAN, curé doyen de Ploërmel, a eu des conséquences sur notre commune.

Compte tenu de l'incidence d'un prêtre en moins, à l'effectif clérical du doyenné, les messes mensuelles n'ont pu être célébrées de février à juillet.

Grâce à l'aide d'un vicaire général du diocèse, YANN LAMOUREUX, nous avons pu organiser, en juin, la messe du pardon de saint Joseph au Roc Brien.

En juillet et en août, grâce à l'aide de prêtres africains, venus en renfort dans le doyenné, nos messes mensuelles ont pu reprendre.

Et le 1<sup>er</sup> septembre, un nouveau curé doyen a été nommé, le Père Simon CHOUANNARD.

À ce jour, avec son soutien, l'ensemble des services religieux, proposés avant la disparition du Père Christophe, ont repris. C'est une bonne nouvelle, dont nous nous réjouissons.



### L'ÉQUIPE PAROISSIALE

- **Concert à l'église**

Le concert de musique baroque du 17 juillet 2024 avec l'ensemble Amaranthe dans l'église de Montertelot a été un succès.

C'est la seconde fois que cet ensemble de grande qualité se produit en concert dans notre commune.

Les musiciens apprécient l'acoustique de l'église et le charme de notre village.

90 personnes ont applaudi chaleureusement les musiciens venus présenter leur nouveau répertoire de musique pastorale et sacrée du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le public a été sensible à la beauté des voix et à la sonorité d'instruments rares : la musette de cour, le clavecin, la viole de gambe, le théorbe.

30 septembre 2023, 17 juillet 2024... peut-être un nouveau concert en 2025 ?



- **Rampe d'accès PMR**

Les règles d'accessibilité s'imposent à tout établissement recevant du public (ERP). Si un accès présente un dénivelé, il faut prévoir une solution pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Une rampe d'accès (plateforme inclinée) est un dispositif facilitant la mobilité autonome des personnes en fauteuil roulant.

Une rampe a été achetée à la fin du premier semestre 2024. Elle est stockée à l'église qui en a utilité pour l'accès par l'entrée principale. Le coût de cet achat est de 961,00 € HT soit 1 153,20 € TTC subventionné à 50% par l'État (enveloppe DETR).

Cette rampe peut aussi être empruntée par tout habitant de la commune qui en aurait un besoin ponctuel à son domicile. Contacter la mairie.





• **ÉLAN MONTERTELOTAIS – section FOOT : entre exigence et partage**

Repêchée en juin 2023, l'équipe première de l'Élan a terminé l'exercice 2023-2024 sur la troisième marche du podium et la réserve au cinquième rang.

Pour Stéphane Jarno, le coach des « orange » depuis plusieurs années, « on a connu un parcours intéressant après une précédente saison plus compliquée. Cela nous permet de poursuivre la progression de l'équipe très jeune (moyenne d'âge 22 ans) : elle gagne en maturité et au niveau footballistique. Le point fort du groupe reste la solidarité affichée depuis plusieurs saisons déjà. »



Saison 2024-2025

À l'inter-saison, le club a enregistré cinq arrivées pour un seul départ, Alan Laurent, avec un effectif d'une quarantaine de licenciés. « On espère faire aussi bien que l'année précédente, voire mieux. La première division, ce serait historique pour le club qui fêtera ses quarante ans. »

Actuellement en tête du groupe H de deuxième division avec deux rencontres à disputer pour clore la poule aller, une accession récompenserait le travail réalisé par les joueurs et le staff.

Stéphane Jarno pratique avec pédagogie l'exigence et la proximité pour permettre aux licenciés de bien vivre dans une association qui favorise l'ambiance familiale. En hiver, les entraînements se déroulent les mardi et vendredi.

Cette ambiance et cet état d'esprit sont la marque de l'équipe réserve et cela rejaillit sur la A. « Le bureau apporte sa pierre en proposant des initiatives pour regrouper les joueurs et attirer les gens de l'extérieur, comme le concours de palets, les plats à emporter ou, lors de chaque rencontre à domicile, les incontournables galettes-saucisses.

Le foot a toute sa place dans la vie associative et locale.



**Equipe A**

En bas de gauche à droite : Martin Fleury, Pierrick Thaillet, Guillaume Leguevel, Dorian Pelard (capitaine), Loïc Dalavalle, Yann Laurent, Sylver Bouso (président)

En haut de gauche à droite : Thomas Jarno (arbitre de touche), Stéphane Jarno (entraîneur), Ewen Derian, Jean-Philippe Blanchard, Yael Pichard, Carlo Mathéo, Symao Delavalle, Nolhan Dran et Antoine Lozevis.

**Equipe B**

En bas de gauche à droite : Nathan Pinel, Steven Badouel, Johann Laurent, Lucas Nizan, Cyrille Nayl, Steve Duquerois et Vadim Bellot

En haut de gauche à droite : Nicolas Poirier (dirigeant), Mael Briolet, Rayann Josephine, Johan Garin, Maxime Polisset, Pierre Eonet, Nathan Vallée, Corentin Grandin, Alexandre Robert (coach) Sylver Bouso (président).



## Patrimoine

### On reparle des lavoirs...

Au village de Tressol, l'amitié et le partage ne sont pas de vains mots. Surtout quand il s'agit de réveiller et entretenir les témoignages du passé.

Le lavoir a déjà eu l'honneur du Bulletin en 2021 quand Claude Davoine et son petit-fils, Gabryel, ont sorti ce lieu de la léthargie dans laquelle il végétait depuis plusieurs années. Le lavoir est toujours là, nécessite de temps à autre un coup de main pour le nettoyer et attire parfois le regard des passants.

Le temps fait son œuvre et cette fois, la cabane qui abrite la fontaine ne remplissait plus son rôle de protection. Les planches rendaient l'âme et la structure n'avait pas meilleure mine. Qu'à cela ne tienne, Claude rappelle les copains et le trio avec Mike Rich, le voisin anglais toujours partant, et Jean-Luc Robillard qui, ce jour-là, a abandonné ses lignes et le canal, pour apporter ses compétences en la matière, s'est mis au travail.

La fontaine bénéficie maintenant d'une ossature protégeant le site des avaries, liées notamment aux vicissitudes de la météo : vent, pluie...

Le travail a été réalisé en peu de temps et uniquement avec des matériaux de récupération : ardoises, crochets, planches... sans oublier l'outillage pour nettoyer le site.

Le site peut voir tranquillement les prochaines décennies. Comme le confie Claude, « l'eau ne tarit jamais ; même en 1976, année de grande sécheresse s'il en est, il y en avait ! »

Ce lavoir a été réalisé dans les années 50 à la demande du père de Claude, conseiller

municipal, par une entreprise de Ploërmel. Pendant près de 30 ans, il aura aidé les femmes du secteur à accomplir une tâche qui peut paraître lointaine avec l'apparition de machines modernes et familiales. Il servira plutôt comme aire de jeu pour les générations suivantes ou pour l'arrosage du potager.



### Lavoirs dans le bourg

D'autres lavoirs sont encore présents dans le village ou dans les mémoires : les marches en amont de l'écluse (inutilisables en hiver) ou près de la fontaine Saint Laure. L'eau, dit-on, y était toujours claire et le lieu fréquenté. On trouve d'autres lavoirs ou leurs traces le long du ruisseau bordant les maisons de la rue des Nouettes jusqu'au virage de la rue du Chesnai. « Deux autres lavoirs existaient à l'emplacement actuel ou tout près de la terrasse du restaurant. » Ils se trouvaient le long du ruisseau (busé depuis de longues années) et étaient empierrés sur les bords.

Parmi les plus âgés, évoquer les lessives au bord de l'eau ressuscite les souvenirs « même si ce n'était pas toujours une partie de plaisir ; c'était le quotidien avant la venue du service d'eau. Il fallait aussi puiser l'eau à la fontaine près de l'église et ramener les seaux à la maison pour subvenir aux besoins ménagers. Il n'y avait pas de jour fixe pour la corvée et tout au long de la semaine, les femmes trempaient le linge, le brossaient, le rinçaient ». Même les garçons n'y échappaient pas. À eux d'amener le linge au lavoir et de le rapporter au domicile pour le faire sécher. Les brouettes et les bassines remplies leur étaient réservées. Autre temps, autres mœurs.



Autrefois, le ruisseau qui traversait le bourg et passait devant le restaurant L'Écluse, servait aussi de lavoir. Si dans votre famille, il y a une photo de ce ruisseau qui aujourd'hui est busé, nous serions très intéressés pour en faire une copie. Contactez la mairie.

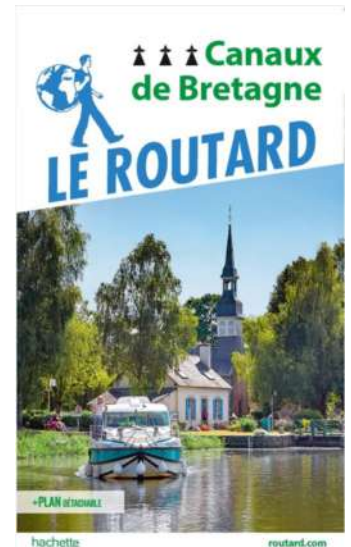




- **Charte signalétique de la Région**

La Région Bretagne a choisi de mettre une photo de Montterlot en page de couverture de sa charte signalétique concernant les Canaux et voies navigables de Bretagne.

- **L'écluse de Montterlot** est en première page du guide du routard « Canaux de Bretagne ».



- **La Région Bretagne construit une passe à anguille**

Après l'arrêté préfectoral du Morbihan du 11 décembre 2023 faisant suite à une directive européenne instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes, la direction des canaux de Bretagne de la Région Bretagne a été tenue de réaliser les travaux d'équipement nécessaires à la restauration de la continuité écologique sur l'Oust canalisé. Cinq ouvrages ont été ciblés dans ce projet, dont l'écluse de Montterlot. Ces travaux ont été réalisés durant l'été 2024.

- **Les épaves retirées des canaux de Bretagne**

Le mercredi 18 décembre, les services des Canaux de Bretagne étaient présents à Montterlot pour l'évacuation d'un bateau classé en épave. À cette occasion, la TV France 3 Bretagne était présente pour un reportage qui est passé au JT.



- **Le distributeur à pains**

Le distributeur à pains installé en juillet 2023 est un service supplémentaire apprécié des Montterlotais. Il est actuellement en panne du fait d'un problème de monnayeur. Les propriétaires, la boulangerie Au fournil de la Tour, sont en attente de trouver les pièces mécaniques. Nous espérons que la réparation sera solutionnée pour que nous puissions continuer à disposer de ce service et nous remercions les usagers de leur compréhension.

## • Bonus réparation, comment ça marche ?

Le bonus réparation permet de bénéficier d'une réduction sur la facture lorsqu'on apporte un appareil défectueux chez un réparateur labellisé. Il s'applique à 73 types de produits électriques et électroniques : aspirateur, lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, téléphone portable, téléviseur, ordinateur, centrale-vapeur, cuisinière, perceuse...

[www.ecosystem.eco/comprendre/bonus-reparation#col1](http://www.ecosystem.eco/comprendre/bonus-reparation#col1) Le montant est compris entre 15 et 60 euros, selon l'appareil.



Pour un « bonus réparation textile », il suffit de se rendre chez un des 600 réparateurs agréés, dont la liste est disponible sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/bonus-reparation>.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site d'Ecomaison, l'éco-organisme de la maison et du bâtiment <https://ecomaison.com/>



## • Covoiturage : et si on s'y mettait ?



Penser Ehop : vous voulez covoiturer et connaître conducteurs et covoitureurs potentiels, pensez Ehop ! *Ehop* est un réseau de covoiturage de proximité spécialiste des trajets domicile-travail. Pour aller plus loin : <https://ehop.bzh/>



Plate-forme régionale OuestGo : le projet OuestGo propose une plateforme mutualisée et solidaire pour le covoiturage de proximité. Pour aller plus loin : <https://ouestgo.fr/>



## • Arnaques à la rénovation énergétique : comment les repérer ?

La rénovation énergétique est un enjeu important pour améliorer le confort de son logement, tout en réduisant sa facture d'énergie. Des aides financières permettent aux particuliers de financer ces travaux de rénovation, notamment MaPrimeRénov'. Malheureusement, de nombreuses entreprises malhonnêtes essaient d'en tirer profit.



Les cas d'arnaques à la rénovation énergétique sont très nombreux.

Voici quelques conseils pour vous en prévenir :

- Démarchage téléphonique : dans le domaine de la rénovation énergétique, il est interdit par la loi.
- Sur Internet : méfiez-vous des simulateurs d'aide ou des propositions de devis sur Internet, notamment s'ils vous demandent vos données personnelles ou vos identifiants fiscaux.
- Démarchage à domicile : de façon générale, il ne faut jamais se précipiter ni se laisser influencer. Prenez toujours le temps de demander plusieurs devis pour pouvoir les comparer, et ne signez rien lors de la première visite. Vérifier les informations concernant une entreprise qui vous démarché !

Pour bénéficier de certaines aides à la rénovation énergétique, comme MaPrimeRénov' ou l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), vous devez faire appel à un professionnel labellisé RGE (reconnu garanti environnement), compétent pour réaliser des travaux ou un audit énergétique.

En cas de doute sur une entreprise, les conseillers de France Rénov' et de l'ANIL vous informent gratuitement.



<https://france-renov.gov.fr/>



<https://www.anil.org/>



[www.infogreffe.fr/](http://www.infogreffe.fr/)

En cas de démarchage frauduleux, vous pouvez signaler votre problème sur SignalConso, la plateforme de la répression des fraudes <https://signal.conso.gouv.fr/fr>

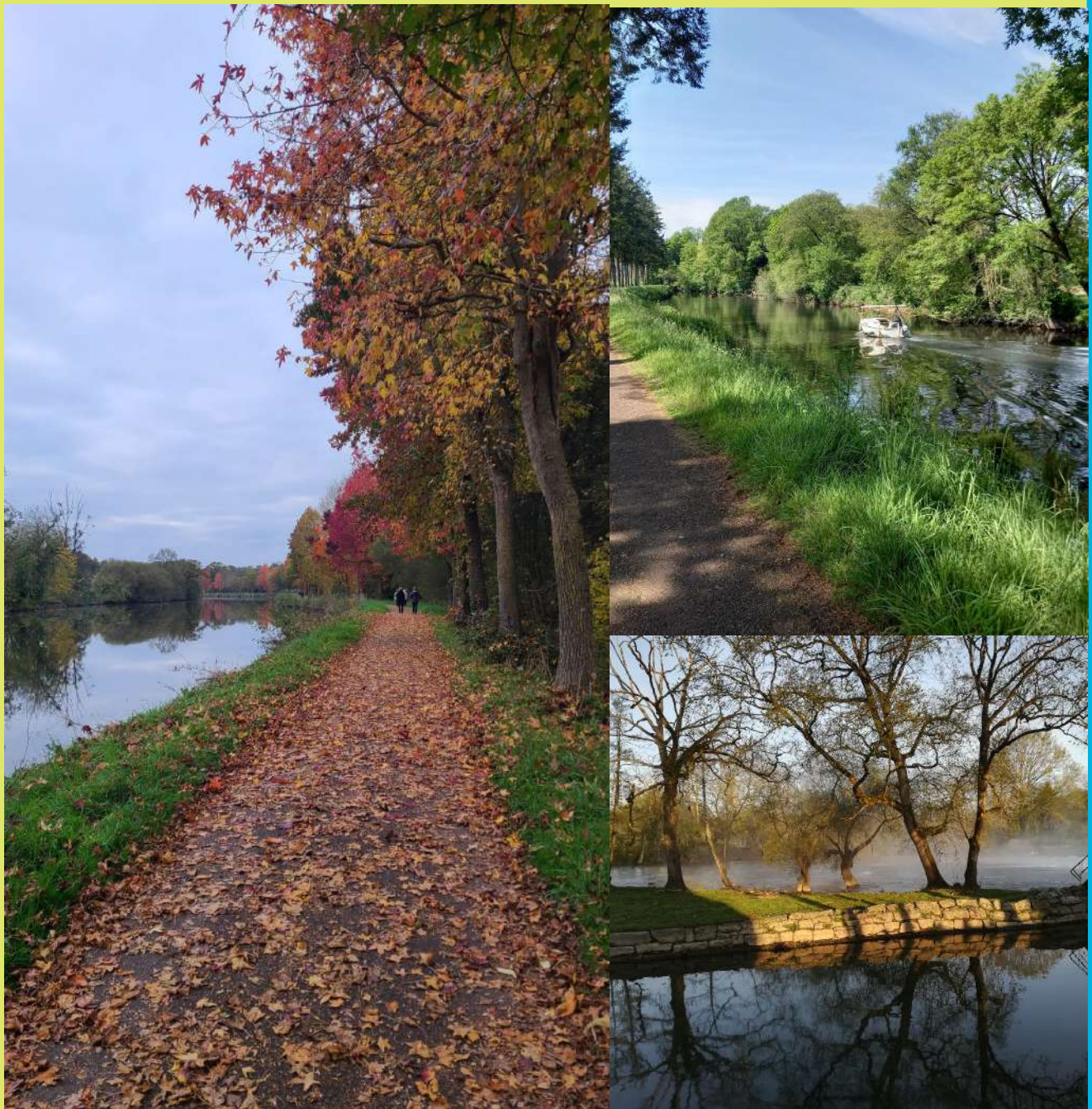




Le salon des créateurs « Rencontre Talents du Territoire »  
(20/10/2024)







**Mairie - 2 rue des Forges - 56 800 MONTERTELOT**  
**02.97.74.92.39**  
**[mairie.montertelot@ploermelcommunaute.bzh](mailto:mairie.montertelot@ploermelcommunaute.bzh)**

### **Horaires d'accueil de la Mairie**

Mardi : 8h30 à 13h - 14 h à 18h      Mercredi : 9h à 13h - 13h30 à 17h30  
Jeudi : 14 h à 18h      Vendredi : 9h à 13 h